

Circulaire n° **2018 / 14 FR**
Classement **Réglementation**

Contact **Markus Biner**
E-mail **m.biner@svgw.ch**
Téléphone **+41 44 288 33 44**
Service **Eau**

Destinataires

- Distributeurs d'eau
- GI+I
- Laboratoires cantonaux
- Offices de la protection de l'environnement
- OSAV, OFEV
- Comité

Lausanne, juin 2018

Mise en consultation de la recommandation SSIGE W1017 - Procédure en cas de conflits d'intérêts liés à l'exploitation dans la protection des ressources en eau potable

Mesdames, Messieurs,

Les conflits d'utilisation des eaux souterraines et les aires d'alimentation dans les zones de protection sont de plus en plus nombreux. La pression croissante des agglomérations, de la production intensive de l'agriculture et les besoins croissants en terres de l'industrie conduisent à une aggravation constante de cette situation. Bien qu'il existe de bonnes bases juridiques, en particulier dans le domaine de la protection de l'eau, qui correspondent essentiellement aux préoccupations de l'industrie de l'eau potable, l'application de la loi n'est pas garantie dans tous les domaines et est parfois très insuffisante.

La branche des distributeurs d'eau se sent donc obligée d'affirmer de plus en plus ses intérêts par le biais d'actions en justice. Dans ce contexte, la Sous-Commission 1 (Ressources en eau) de la SSIGE a établi comme prioritaire la fourniture d'une recommandation pour la procédure en cas de conflits dans la protection des ressources en eau potable et a reçu le feu vert pour la préparation de ce document de la commission principale en novembre 2016 lors de l'élaboration du concept de "Sauvegarde des ressources en eau potable pour les générations futures". La Sous-Commission 1 a donc chargé Madame Isabelle Scheidegger-Blunschy de rédiger le document de base de la W1017 "Procédure en cas de conflits d'intérêts liés à l'exploitation dans la protection des ressources en eau potable" et l'a ensuite révisé pour en faire la structure finale de la recommandation SSIGE.

La recommandation SSIGE W1017 sera mise en consultation dans les prochaines semaines auprès des distributeurs d'eau ainsi qu'auprès des autorités cantonales et des offices fédéraux compétents en la matière. Le projet et le formulaire de commentaires (document Word) peuvent être téléchargés sur Internet en allemand et en français (ils ne seront pas envoyés par la poste).

L'accès au site Web se fait par l'intermédiaire de vos données d'accès personnelles existantes ou :

Adresse : www.svgw.ch/Beschwerde

Nom d'utilisateur : Vernehmlassung

Mot de passe : Consultation

Vous pouvez saisir des objections et des commentaires dans le document Word. Nous vous remercions de n'utiliser que le formulaire prévu à cet effet.

Ce dernier peut être envoyé par courriel à t.meier@svgw.ch d'ici **mi-septembre 2018**. Markus Biner (Tél. : 044 288 33 44) se fera un plaisir de vous aider en cas de problèmes ou de questions.

Au terme de la période de consultation, le présent projet sera modifié en tenant compte des motifs. Nous ne pouvons pas répondre personnellement à toutes les positions et nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

Avec nos meilleures salutations

Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE



André Olschewski
Chef secteur eau



Markus Biner
Conseiller Technique Eau